

BULLETIN MUNICIPAL



Le 28 novembre 2024

715

MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Urbanisme et environnement
Centre Vacances Lac Simon
APELSIMPO

Cédric Champagne, siège #2
Travaux publics
Pro-maire
RRGMRP

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
Sécurité publique
CCU

Edith Cooke, siège #5
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Marie-Ève Moisan, siège #6
Sécurité publique
Travaux publics
Ressources humaines et finances

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général
Denis Grégoire, Travaux publics
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Marie-Élise Alain, Ludovic Pageau, Loisirs
Sabrina Trudel, Urbanisme
Véronique Germain, Agente de bureau et greffe
Lyne Hardy, Agente de bureau et greffe

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 9 h à 12 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741
Fax : 418 337-6742
Courriel : saintleonard@derytele.com
Loisirs : loisirstleonard@derytele.com
Urbanisme : urbanisme@derytele.com
Site Web : www.st-leonard.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques :

Vendredi aux 4 semaines (19 janvier au 12 avril)

Vendredi aux semaines (19 avril au 29 novembre)

Dernière journée (20 décembre)

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site web. Ces documents sont publics.



SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 2024 OÙ SONT PRÉSENTS:

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, M. Cédric Champagne, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, Mme Édith Cooke, conseillers/ères.

Retrouvez la totalité des procès-verbaux sur le site Web de la Municipalité

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 132 128.75 \$.

Nomination des membres pour siéger au comité de travail relativement à l'étude d'opportunité

Une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une aide technique pour la réalisation d'une étude d'opportunité a été adoptée par la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et de la Ville de Saint-Raymond. Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation acceptait par une correspondance courriel datée du 12 août 2024 d'assister la municipalité et la ville, avec la collaboration de la direction régionale de la Capitale-Nationale, dans la réalisation de l'étude d'opportunité. Un comité de travail doit être formé pour faire cette étude dont les membres sont : M. Archill Gladu, M. Serge Allaire, M. Cédric Champagne et Mme Édith Cooke.

Adjudication d'un mandat à la firme Malette – étude d'opportunité sur le regroupement

Une étude d'opportunité sur le regroupement avec la Ville de Saint-Raymond est en processus et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande de compléter des documents pour le volet financier, la Firme Malette a été mandatée à préparer les documents pour l'étude d'opportunité sur le regroupement avec la Ville de Saint-Raymond pour un montant d'environ 1 200 \$.

Autorisation d'effectuer des travaux en lien avec un affaissement de terrain sur la rue Benoit

Un terrain de la rue Benoit a été vendu avec garantie légale par la municipalité et un trou s'est formé sur ce terrain, des travaux de remplissage doivent être effectués. La municipalité effectuera les travaux en collaboration avec la compagnie Dompierre Transport Inc.

Résolution - achat drapeau de la municipalité

La municipalité doit afficher ses armoiries à l'avant du bureau municipal. L'impression de deux (2) drapeaux fait par la compagnie l'Étendard Inc. à 125.99 \$ avant taxes chacun a été acceptée.

Séances du conseil municipal 2024

Lundi 2 décembre 2024

Les séances débuteront à 19 heures

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

Séances du conseil municipal 2025

Lundi 13 janvier 2025

Lundi 3 février 2025

Lundi 3 mars 2025

Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 11 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Lundi 6 octobre 2025

Lundi 10 novembre 2025

Lundi 1^{er} décembre 2025

Les séances débuteront à 19 heures



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf procédera à l'adoption du budget de fonctionnement et du programme triennal des immobilisations pour l'année 2025, lors d'une séance extraordinaire, qui sera tenue exclusivement à cette fin le 10 décembre 2024 à 19 h.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget et le plan triennal des immobilisations pour l'année 2025.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette assemblée qui se tiendra à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28^e jour de novembre 2024.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28 novembre 2024.

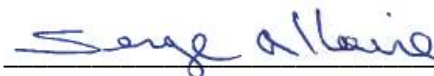


Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 28 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que lors de la réunion spéciale du 10 décembre 2024 à 19 h 30, sera donné l'avis de motion et le dépôt du règlement de taxation pour l'année 2025.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette assemblée qui se tiendra à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, G0A 4A0.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28^e jour de novembre 2024.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28 novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 28 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2025

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 qui débiteront à 19 heures :

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 7 juillet 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 3 mars 2025	Mardi 2 septembre 2025
Lundi 7 avril 2025	Lundi 6 octobre 2025
Lundi 5 mai 2025	Lundi 10 novembre 2025
Lundi 2 juin 2025	Lundi 1 ^{er} décembre 2025

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28^e jour de novembre 2024.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28 novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 28 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

AVIS PUBLIC

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le bureau de la municipalité soit fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement à l'occasion de la période des Fêtes 2024.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28^e jour de novembre 2024.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 28 novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 28 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de novembre 2024.



Serge Allaire, directeur général

NOUVELLES



COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

La Régie vous avise qu'il n'y aura plus de collecte porte-à-porte des sapins de Noël. La collecte s'effectuera dorénavant par points de dépôts.

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant au point de dépôt. Tous les arbres ainsi amassés seront déchiquetés et transformés en compost.

Le point de dépôt pour la municipalité est au garage municipal, 245 rue Leclerc

Tous les sapins devront être apportés aux points de dépôts au plus tard le 12 janvier 2025

L'endroit sera identifié

Vous trouverez le calendrier des collectes 2025 en encart à ce bulletin



NOUVELLES

HORAIRE POUR LA NAVETTE OR 2025

Navette Or 2025

Transport collectif
intermunicipal et interrégional



Parcours B

Départ AM	Villes et arrêts	Retour PM
	Rivière-à-Pierre	
8h00	- Hôtel de ville	16h35
	Saint-Léonard-de-Portneuf	
8h25	- Stationnement face à l'Église	16h15
	Saint-Raymond	
8h35	- Coin St-Émilien / Mrg Vachon	16h10
8h40	- Résidence l'Estacades	16h05
8h45	- Restaurant McDonald's	16h00
	Pont-Rouge	
9h00	- Église	15h45
	Québec	
9h35	- Laurier Québec	15h15
▼9h55	- Carré d'Youville	14h45

Saint-Léonard-de-Portneuf

- Les mercredis :
15 janvier 7 mai 10 septembre
12 février 11 juin 8 octobre
12 mars 9 juillet 5 novembre
9 avril 13 août 10 décembre
- Départ :
8 : 25 Stationnement face à l'Église
- Destination :
Laurier Québec et vieux Québec
- Retour :
16 : 15 Stationnement face à l'Église
- Tarif :
5.00 \$ aller simple ou billets de la CTRP
disponible au bureau municipal



Pour réserver votre place

Contactez-nous au

418-337-3686

ou sans frais

1-877-329-3686

NOUVELLES



C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à une assemblée de consultation dans le cadre de la démarche de mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf

Pour participer à cette assemblée de consultation, **bien vouloir confirmer votre présence, d'ici le 18 décembre prochain**, en complétant ce **formulaire d'inscription** :

<https://forms.office.com/r/pVTkm7z8X8>



Il est important de mentionner que, afin d'être davantage inclusive, la MRC de Portneuf souhaite modifier l'appellation du PDZA. Le document aura toutes les composantes d'un PDZA, mais portera désormais le nom de **Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB)** de la MRC de Portneuf, d'où l'importance d'avoir une grande diversité de participants à cette assemblée (producteurs agricoles, entreprises agroalimentaires, organismes ayant un lien avec le secteur bioalimentaire, marchés publics, événements gourmands, restaurateurs, boutiques gourmandes, élus, citoyens, etc.).

La mise à jour de cet important outil de planification comporte plusieurs étapes, soit : l'élaboration du portrait du territoire et des activités bioalimentaires, l'établissement d'un diagnostic, la détermination d'une vision et la réalisation d'un plan d'action.

Un portrait et un diagnostic préliminaires du territoire et des activités bioalimentaires ont été produits. Nous vous invitons à participer à cet après-midi d'échanges et de discussions où les participants pourront formuler leurs commentaires sur l'analyse qui est faite de notre milieu bioalimentaire portneuvois et partager avec l'ensemble des intervenants leur avis sur les enjeux auxquels nous devons faire face ainsi que sur leur vision du développement futur du territoire et des activités bioalimentaires de Portneuf. Une participation en grand nombre à cette activité est essentielle pour le développement de notre secteur bioalimentaire.

Soulignons que ce projet de mise à jour a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026. Mentionnons aussi que le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) contribue au projet.

NOUVELLES



Un projet majeur dans votre région

Hydro-Québec lance des études d'avant-projet pour le projet Axe-Vallée-du-Saint-Laurent, qui comprend la construction d'environ 200 km de ligne de transport et 2 postes électriques à 735 kV. La zone d'étude englobe une partie des régions de la Capitale-Nationale (MRC de Portneuf), de la Mauricie et de Lanaudière. Votre municipalité se trouve dans cette zone d'étude.

Nous voulons entendre les préoccupations et relever les éléments sensibles et valorisés du territoire. Ces informations nous permettront d'élaborer un projet de moindre impact.

Nous vous invitons à une rencontre virtuelle qui aura lieu le mardi 10 décembre à 18h30.

Consulter la vitrine de projet :

<https://www.hydroquebec.com/projets/renforcement735kv>



7 décembre 2024

Journée de Noël

Activités au bureau municipal

- Conférence et écriture de poésie par Félix Marcaurrelle (auteur) (13h à 15h) ;
- Vente de livre à 1 \$ par la bibliothèque Fleur de Lin (10h à 16h);
- Confection de cartes de Noël pour les personnes seules de Saint-Léonard-de-Portneuf (10h à 12h).

En collaboration



LOISIRS

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE - 12H

À L'ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF,
529 RUE PRINCIPALE, SAINT-LEONARD-DE-PORTNEUF, QUEBEC, GOA 4A0



après-MIDI
JEUX DE SOCIÉTÉ

**REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !**

Jeux de société, de cartes et billard

À partir de 12h

Collations et boissons sur place

Formule : apportez votre jeu

GRATUIT

Ouvert à tous !



Organisée par:
Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf
CRESLP
Projet SuperVoisins du Comité Vas-y

Contact : lpageau@cgocable.ca



BIBLIOTHÈQUE

L'heure du conte

AVEC
MADAME COLETTE



le 18 décembre
à 9 h 30

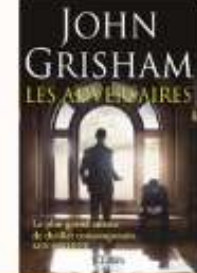
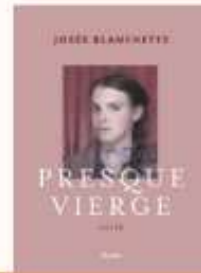
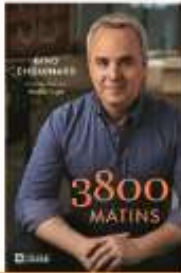
à la bibliothèque municipale

POUR LES ENFANTS DE 0 à 5 ANS

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS



OFFRE D'EMPLOI

OFFRE EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

Relevant du conseil municipal, la personne choisie a la responsabilité d'assurer la planification, l'organisation, la direction, l'évaluation et le contrôle de l'ensemble des activités municipales conformément aux objectifs et aux priorités déterminés par le conseil municipal, et ce, dans le respect des lois et du Code municipal.

La personne responsable du poste devra s'assurer du suivi des décisions du conseil par la mobilisation de l'ensemble des ressources humaines en fonction de la planification stratégique.

Entrée en fonction le 3 février 2025



La date limite de candidature est le **4 décembre 2024**



sallaire@derytele.com



Plus d'informations sur notre site web:

<https://st-leonard.com/municipalite/emplois>



Le Comité de la requalification de l'église et la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf vous invitent

Marché de Noël



Billets du souper en vente à
l'épicerie Réjean Bhérier
30\$ adultes et 10\$ enfants

8 décembre

Sous-sol de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf

Marché des artisans 10h à 16h | Souper de Noël 17h | Illumination du sapin 19h30

Illustration: Marie-Fauve Bélanger

NE MANQUEZ PAS LE MARCHÉ DE NOËL DU 8 DÉCEMBRE À L'ÉGLISE!



Le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP) est fier de présenter la première édition de son Marché de Noël, le dimanche 8 décembre prochain. L'événement festif propose une journée pour toute la famille et pour tous les goûts en quatre moments forts :



10h à 16h
Visite des artisans au sous-sol
et jeu gonflable extérieur pour les enfants

Une quinzaine d'artisans offriront des créations et produits variés qui vont du vitrail aux bijoux en passant par les œuvres sur bois, sans oublier les ouvrages au crochet, la couture et le tissage.

Tirage d'une catalogne tissée et offerte par deux fermières de chez nous, Réjeane Drolet et Diane Déry. Tirages également de différents produits ou œuvres, gracieusetés des marchands.

Snack-bar du marché, sandwichs, croustilles et boissons avec ou sans alcool.
Ambiance festive et musicale.



13h à 15h
Visite du père Noël
accompagné de son assistante mystère
Aprenez les tout-petits pour un peu de magie

Fermeture au public de la salle des marchands à 16h, pour la mise en place de la salle à manger du souper de Noël à 17h, pour ceux qui auront eu la chance de se procurer des billets.

De 16h à 17h : ceux qui le désirent pourront visiter la nef pour en apprécier la beauté ou se détendre en attendant la réouverture du sous-sol à 17h pour le service du souper.



17h
Ouverture des portes du sous-sol pour le souper des fêtes
Accueil et apéro, suivi du souper, pour les détenteurs de billets.

19h30
Illumination du sapin - ouvert à tous
Venez en famille assister au décompte pour marquer officiellement l'ouverture de la période des fêtes!
Musique, feu extérieur, chocolat chaud, café festif et collations
S'Mores pour les dents sucrées



Venez en grand nombre ! Pour toute information, écrivez-nous à info@creslp.org

SAPINS DE NOËL
IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 12 janvier 2025.

Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

SAINT-LÉONARD



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

JANVIER 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI 2025

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN 2025

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			3	4	5	6
			10	11	12	13
			17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1 JAN.	2 JAN.	

LA COLLECTE «R» DU 26 DÉCEMBRE EST DÉPLACÉE AU 23 DÉCEMBRE.
LA COLLECTE «O» DU 2 JANVIER 2026 EST DÉPLACÉE AU 30 DÉC. 2025.



Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

CONSIGNES À RESPECTER

TÉL. : 418 876-2714

RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714

LAREGIEVERTE.CA



SAPINS DE NOËL

IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

Ne mettez pas votre arbre de Noël à la poubelle ou au bac brun! Seules les branches de moins de 1 cm de diamètre peuvent être placées dans le bac brun et les troncs sont trop gros pour être compostés.

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 12 janvier 2025.

Tous les arbres ainsi amassés seront déchiquetés et transformés en compost.

Note : Les sapins pourront être apportés en tout temps aux écocentres suivants de la Régie (selon l'horaire d'ouverture) :

- Écocentre Neuville, 1310 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
- Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 150 rue Clément-Paquet
- Écocentre St-Alban, 1160 route Philomène-Thibodeau

Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.



Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
 - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fourmaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Matériel électronique et informatique (téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, systèmes audio/vidéo, etc.), bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, thermopompe, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, blocs de béton, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.